

ANNEXE : SUBSTITUTION D'UN AGENT CHIMIQUE DANGEREUX – MÉTHODE INRS

La substitution ne consiste pas simplement au remplacement d'un produit par un autre. Il convient donc de réaliser une analyse globale du problème et des conséquences possibles de la substitution. Une simple étude de recensement des produits conduira souvent à un non-aboutissement de la démarche ou à des solutions précaires et floues.

Exemple de démarche :

1- Identifier le problème. Il s'agit de relever notamment :

les raisons d'abroger l'utilisation d'un produit particulier (dangerosité, risques pour la santé, et la sécurité des utilisateurs...)

la fonction technique du produit dans le procédé

les informations scientifiques disponibles sur le produit considéré

2- Mettre en place un groupe de travail, il mènera la poursuite du projet. Un responsable sera désigné, les autres membres du groupe et les intervenants externes doivent aussi être clairement identifiés (organismes, fournisseurs, clients, compétences techniques ou commerciales...).

3- Définir un cahier des charges permettant de trouver la meilleure solution possible pour le remplacement du produit considéré mais surtout pour la protection des travailleurs. Des interrogations doivent se poser à ce stade, parmi lesquelles :

Citations directes du document INRS

« - la phase de procédé utilisant le produit dangereux est-elle nécessaire ?

- peut-on remettre en cause le procédé actuel ?

- quel rôle remplit la substance incriminée ?

- quelle efficacité doit-on attendre ?

- quelles sont les contraintes incontournables ?

- quels seront les critères de sélection ? »

4- Rechercher les solutions alternatives en utilisant la connaissance de personnes compétentes telles que le responsable sécurité/hygiène/environnement ; le médecin du travail ; les fournisseurs; les agents de prévention des CRAM, CARSAT et CGSS, les ingénieurs de centres techniques, d'associations ou de syndicats professionnels; les utilisateurs sur d'autres sites...). Il est aussi important d'effectuer des recherches bibliographiques (Internet, littérature technique, résumé de congrès...).

5- Tester les diverses alternatives « à petite échelle », si possible, dans le but de valider la faisabilité et mettre de côté les solutions techniquement inadéquates .

6- Évaluer les conséquences des solutions retenues au niveau de l'étape 5, au niveau de :

Citations directes du document INRS

« - santé et sécurité : y a-t-il déplacement ou création d'un nouveau risque ?

- environnement : influence sur les déchets et rejets dans le milieu naturel,

- organisation. »

7- Comparer les diverses alternatives possibles et choisir la meilleure en fonction du cahier des charges élaboré, tout en tenant compte de l'amélioration de la santé et de la sécurité des salariés.

8- Mettre en œuvre la solution retenue et jugée la plus adaptée.

9- Évaluer et valider cette solution au regard de l'amélioration de la santé, de la sécurité des utilisateurs, des impacts environnementaux et du bilan économique...

